

REGLEMENT
AZRO N'THOR 5^{ème} édition
Vendredi 27 mai 2022

Article 1 : Organisation

GAYA-EVENTS, grâce à son équipe férue de course et de trails, la **RunDz Team**, organise le **Trail d'Azro N'Thor vendredi 27 mai 2022**, en collaboration avec l'**APC d'Iferhounene**, la **maison de jeunes d'Iferhounene** et les villages de **Tirourda**, **Ait Aissou** et **Zouvga**, sous l'égide de la **Direction de la Jeunesse et des Sports de Tizi Ouzou**.

Le Trail d'Azro N'Thor est inscrit à l'**ITRA** et à l'**UTMB World series** ; ceci rend cette **compétition qualificative pour l'UTMB (l'Ultra-Trail du Mont-Blanc) et permet d'obtenir 2 points pour le parcours de 37,7 km et 1 point pour le parcours de 23 km.**

Article 2 : Conditions sanitaires

Cet article sera mis à jour, au moment opportun, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire en Algérie. Néanmoins, les dispositions actuelles telles que le port du masque resteront en vigueur.

Article 3 : Epreuve sportive

Deux distances sont prévues pour cette 5^{ème} édition :

- **23 km** avec un dénivelé positif de **1360 m**.

L'inscription ouverte pour **250 participants** à l'épreuve.

- **37,7 km** avec un dénivelé positif de **2120 m**.

Sur cette distance, **150 participants** sont attendus.

- **Les départs et l'arrivée** se feront au village de **TIROURDA**.
- **Départs : 7h30** pour le parcours de **37,7 km** et **8h00** pour celui de **23 Km**.
- Les 2 épreuves sont ouvertes aux athlètes de **18 ans et plus**.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours pour des raisons sanitaires, de sécurité et/ou météorologiques.

L'inscription au parcours de 37,7 km est réservée aux concurrents qui ont acquis au moins UN (1) point ITRA, ou qui ont parcouru un marathon sur route en moins de QUATRE (4) heures, au cours des TROIS (3) années précédentes.

Ceci devra être justifié au moment de l'inscription.

Article 4 : Respect de l'environnement

Cette course nature est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen.

- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. **Des poubelles** sont à disposition des participants sur chaque poste de ravitaillement et **doivent impérativement être utilisées.**

Les commissaires de course effectueront des contrôles volants sur les parcours.

- Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes

de ravitaillement. L'organisateur incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement.

- Il est impératif de **suivre les chemins balisés**, sans prendre de raccourcis. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.
- Il est impératif de **respecter la flore**.

Toute attitude contraire entrainera la disqualification du concurrent.

Article 5 : Matériel nécessaire aux participants

- Dossard, épingles ou tout autre système d'accroche et masque de protection (fournis par l'organisation).
- Coupe-vent ou tee-shirt manches longues, collant, gants, bonnet.
- Couverture de survie.
- Casquette, bandana ou équivalent (pour se protéger du soleil).
- Réserve alimentaire et réserve d'eau, au minimum d'1 litre.
- Prévoir un sifflet et un téléphone portable en bon état de marche et batterie chargée, avec le numéro d'un des organisateurs sauvegardé.

Des contrôles de matériel (inopinés) seront effectués auprès des participants.

Article 6 : Parcours et signalisation

Le circuit emprunte des sentiers et sous-bois dans sa grande majorité, avec quelques passages à découvert et environ 4,5 km sur le bitume.

De la rubalise flottante et des fléchages fluorescents à hauteur des yeux et au sol indiqueront la direction à suivre.

Article 7 : Ravitaillements

Le TRAIL est une épreuve individuelle en **semi-autonomie**. Cependant, plusieurs points de ravitaillement sont prévus, approximativement, aux kilomètres **05, 07, 17,5, 21, 25, 33** et à l'**Arrivée**. Vous y trouverez : eau, boissons énergétiques, coca-cola, fruits frais, fruits secs, sucre, fromage, biscuits salés...

Prévoir cependant une gourde ou un sac à eau de type camelback ainsi que des barres de céréales (ou équivalent).

L'assistance individuelle aux coureurs par un élément extérieur à l'organisation est interdite.

Article 8 : Postes de contrôle (PC)

Des commissaires de course sont chargés de veiller à la régularité de l'épreuve sur l'ensemble du parcours. **Des points de contrôles** sont installés sur le parcours. Le dossard doit être mis en évidence impérativement. Nous attirons l'attention des concurrents sur le fait que le Trail se déroule en montagne et que les conditions climatiques peuvent changer rapidement, c'est pourquoi des **barrières horaires** sont mises en place, afin d'assurer une sécurité maximale.

Pour la distance de 23 km :

- 1^{ère} barrière au km **16,5** : **4h**.
- 2^{ème} barrière à l'**arrivée** : **5h30**.

Pour la distance de 37,7 km :

- 1^{ère} barrière au km **16,5** : **4h30**
- 2^{ème} barrière au km **21,2** : **5h30**
- 3^{ème} barrière au km **27,4** : **8h**
- **Arrivée (37,7 km)** : **10h**.

Dans le cas où ces barrières horaires sont dépassées, le coureur devra ôter son dossard, puis être signalé au directeur de course.

POINTS DE CONTRÔLES DU PARCOURS DE 37.7 km						
POINTS DE CONTRÔLE	Distance totale (km)	Distance au prochain P.C. (km)	Dénivelé total (m)	Dénivelé au prochain P.C. (m)	Barrières horaires	Ravitaillements
DEPART	0	4.3	0	639		
P.C.1	4.3	3	639	50		X
P.C.2	7.3	9.2	689	407		X
P.C.3	16.5	4.7	1096	40	4h30	X
P.C.4	21.2	4.2	1136	614	5h30	X
P.C.5	25.4	2	1780	76		X
P.C.6	27.4	6.1	1826	0	8h	
P.C.7	33.5	4.2	1826	294		X
ARRIVEE	37.7	0	2120	0	10h	X

POINTS DE CONTRÔLES DU PARCOURS DE 23 km						
POINTS DE CONTRÔLE	Distance totale (km)	Distance au prochain P.C. (km)	Dénivelé total (m)	Dénivelé au prochain P.C. (m)	Barrières horaires	Ravitaillements
DEPART	0	4.3	0	639		
P.C.1	4.3	3	639	50		X
P.C.2	7.3	9.2	689	407		X
P.C.3	16.5	4.7	1096	264	4h	X
ARRIVEE	23	0	1360	0	5h30	X

Les contrôleurs sont habilités à mettre hors-course un coureur en difficulté ou ne pouvant pas arriver dans les délais. Dans ce cas, le transfert vers l'arrivée est effectué, dans la mesure du possible, dans les véhicules de l'organisation.

Les coureurs qui abandonnent devront le signaler à l'organisation au point de contrôle suivant et ôter leur dossard.

Article 9 : Disqualification

Le non respect de l'environnement (abandon des déchets sur le parcours, destruction de la flore...), la tricherie, le dopage avéré, la non-assistance à personne en danger sont soumis à disqualification du concurrent, sur décision du jury.

Le jury est composé du Directeur de course, du commissaire de course et des officiels de la compétition.

Le jury peut être saisi avant la proclamation officielle des résultats, pour toute réclamation ou contestation.

Article 10 : Annulation de l'épreuve

En cas d'annulation de l'événement, indépendante de la volonté de l'organisateur (situation sanitaire, conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...) aucun remboursement ne pourra être effectué. Cependant, l'inscription restera valide pour l'édition suivante.

Article 11 : Sécurité et Aide aux concurrents

Tout participant doit veiller à sa sécurité. Des agents de la protection civile seront postés sur le parcours à des endroits stratégiques.

L'organisation se réserve le droit de mettre fin à la course de tout concurrent qui se sera mis en danger, aura mis autrui en danger, ou qui n'aura pas respecté un des articles du règlement.

Cependant, ce Trail est une course solidaire : chaque concurrent doit assister toute personne en danger. En cas de détresse, alerter ou faire alerter les officiels présents sur le parcours.

Ne pas laisser seule, une personne blessée ou en difficulté.

Article 12 : Inscriptions

- Sera considérée inscrite toute personne qui aura rempli le formulaire d'inscription et payé les frais d'inscription.
- **Les frais d'inscription (estimés en DINARS ALGERIENS et en EUROS par personne) * :**

Période d'inscription	Trail 37 km	Trail 23 km
Du 12/02/2022 au 31/03/2022	6000 DA ou 35 euros	4500 DA ou 25 euros
Du 01/04/2022 au 14/05/2022	7000 DA ou 45 euros	5500 DA ou 30 euros

*** hébergement, restauration et transport non compris.**

- Ces frais incluent l'accès au site de la compétition, au dossard, à l'assurance, et à l'accès aux points d'approvisionnement.
- Il n'y aura pas d'inscription sur place. Aucun participant ne sera admis dans le sas de départ sans dossard.

Article 13 : Retrait des dossards

Le lieu et la date du retrait des dossards seront communiqués aux participants au moment de leur inscription.

Article 14 : Assurance

L'organisateur souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants au Trail.

Article 15 : Récompenses

La remise des récompenses se fera à l'arrivée, au village de Tirourda.

Elle concernera les 3 premières athlètes femmes et les 3 premiers athlètes hommes.

Les récompenses seront remises aux 3 premiers, sans attendre la fin de la compétition.

les récompenses aux lauréats ne seront remises que sur présentation d'un document d'identité.

Article 16 : Résultats

Le classement des finishers paraîtra sur le site www.gaya-dz.com, la page facebook « **Trail Azro N'thor** », le site et la page facebook de **RunDz**, les sites de l'**ITRA** et de l'**UTMB World Series**.

Article 17 : Sanctions et disqualifications

Les personnes disqualifiées à une des éditions précédentes ne pourront pas s'inscrire au Trail pour deux éditions successives.

Article 18 : Utilisation d'images

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser les images et vidéos prises à l'occasion de cet événement pour des fins de promotion et de partage sur tout support de communication.

Article 19 : Connaissance du règlement

Tout concurrent inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses sans réserve.